

PROTOCOLE SANITAIRE DU CENTRE DE LOISIRS

CONFINEMENT NOVEMBRE 2020

PREAMBULE

Rappel des préconisations sanitaires

(Extraits de Protocole Sanitaire – Réouverture des Ecoles Maternelle et Élémentaires)

❖ Les gestes barrières

1. Le lavage des mains avec de l'eau et du savon plusieurs fois par jour
2. La distanciation sociale
3. Le nettoyage des locaux
4. Le port du masque, gant et visières pour le personnel
5. Information des familles et support de formation des enfants aux gestes sanitaires

1. Le lavage des mains

- *« Chaque élève et chaque membre du personnel des établissements scolaires doit être en mesure de procéder à un lavage des mains (eau, savon liquide, essuie main, papier à usage unique) au minimum à l'arrivée à l'école avant le début de la classe et à la fin des cours, avant et à la fin de chaque repas et chaque fois que les mains auront pu être souillées par des liquides biologiques. »*
- *« La fourniture de solution hydroalcoolique peut être envisagée pour les élèves à partir du collège »*
- *« **Le Conseil scientifique considère que la mise à disposition de solution hydroalcoolique pour des élèves avant le collège peut être dangereuse (absorption, projection oculaire...).** Le Conseil scientifique rappelle que les solutions hydroalcooliques ne peuvent pas remplacer un lavage à l'eau et au savon en cas de mains potentiellement souillées par des liquides biologiques. »*

2. La distanciation sociale

- *La règle de distanciation sociale dont le principe est le respect des distances minimales (1 mètre au moins de chaque côté notamment pour les tables) permet d'éviter les contacts directs une contamination respiratoire et par gouttelettes. Elle devra être respectée dans tout l'établissement scolaire (salle de classe, couloir, escalier, réfectoire ...). Le Conseil scientifique encourage la communauté éducative à faire respecter cette règle pour l'ensemble des niveaux, mais est conscient de la difficulté que cela représente, notamment pour les classes de maternelle.*
- *Si l'espace dans l'établissement est insuffisant pour accueillir les enfants avec les normes sanitaires qu'impose la distanciation sociale, les établissements scolaires devront réfléchir avant ouverture au rythme auquel ils peuvent accueillir les enfants dans de bonnes conditions sanitaires*
- Cette stratégie vise à limiter la fermeture de tout un établissement en cas de découverte d'un cas positif : Les établissements scolaires devront réfléchir avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'établissement à l'organisation de la journée et des activités scolaires (entrée en classe, sortie des classes, déplacements dans l'établissement dans les couloirs, récréation...) afin qu'au mieux, les élèves d'une classe ne croisent pas les élèves d'une autre classe ou que les élèves d'un même niveau ne croisent pas les élèves d'un autre niveau. Cette organisation permettra de ne pas fermer l'ensemble d'un établissement si un cas est identifié dans l'établissement
- Les temps de récréation devront être adaptés à cette stratégie de non brassage des élèves.
- Le rôle des parents :
 - Les parents devront veiller à ce qu'une hygiène stricte des mains soit réalisée au retour à la maison. Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes évocateurs, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école et les parents devront prendre avis auprès du médecin traitant pour décider ou non de recourir à un test RT-PCR. A noter, afin de ne pas multiplier les cas contacts,
 - **Les parents ne pourront pas pénétrer dans l'enceinte de l'établissement. L'accueil des enfants les plus petits devra être organisé de façon à ce qu'il n'y ait pas d'attroupement de parents à l'entrée de l'établissement.**

3. Le nettoyage des locaux

- Un bionettoyage de l'établissement (salles de classe mais aussi parties communes) en insistant sur les zones fréquemment touchées (poignées de porte, interrupteurs par exemple) devra être réalisé plusieurs fois par jour avec les produits adéquats et au mieux avec des lingettes désinfectantes pour les surfaces. Le bionettoyage de la classe sera renforcé si un élève est testé positivement pour le COVID-19.
- Une aération des salles de classes est préconisée, en particulier lors des temps de pause (récréation, déjeuner, changement de salle de classe).

4. Le port du masque

- Des masques alternatifs de production industrielle ou artisanale antiprojection devront être portés par les personnels des établissements scolaires et par tous les enfants à partir du collège.
- Pour les élèves en école maternelle le port de masque est impossible.
- Pour les élèves en école primaire, il devient obligatoire
- Lorsqu'ils ne peuvent pas porter de masque, notamment pendant les repas, les élèves et le personnel des établissements scolaires devront s'organiser pour respecter la règle de distanciation sociale.

5. Information et formation des familles, des enfants aux gestes sanitaires

- Il appartient aux autorités de fournir pour l'ensemble du personnel des établissements et pour les parents le matériel d'information et de formation.
- Les parents devront être informés clairement des conditions d'ouverture de l'établissement et de leur rôle actif dans la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant et des moyens mis en œuvre pour le diagnostic en cas de symptômes.
- L'information des parents pourra se faire grâce à une vidéo et à une lettre explicative contenant les symptômes évocateurs d'une infection COVID-19 chez l'enfant, les numéros de téléphones utiles pour obtenir des renseignements et les lieux prévus pour effectuer le prélèvement diagnostique en cas de symptômes évocateurs de COVID-19.
- Les associations de parents d'élèves devront être impliquées.
- Les enseignants, le personnel de direction, le personnel éducatif ainsi que tous les agents des établissements scolaires devront être formés aux mesures barrières, aux règles de

distanciation sociale et au port du masque pour eux-mêmes et pour les enfants dont ils ont la charge le cas échéant.

- Cette formation devra être adaptée à l'âge des enfants dont ils ont la responsabilité. Il pourrait s'agir d'un diaporama avec une narration.
- Le jour de la rentrée les enfants devront bénéficier d'une information pratique sur la distanciation sociale, les mesures barrières et l'hygiène des mains. Cette éducation devra être adaptée à l'âge des enfants (jeux, vidéos...).

ACCUEIL PERISCOLAIRE

PROTOCOLE NOVEMBRE 2020

MAIRIE AIGURANDE

- Nos accueils sont ouverts de 7h15 à 18H30.
- Les inscriptions se font en déposant le dossier sanitaire 2020/2021, ainsi que le dossier d'inscription correspondant au secrétariat de la mairie ou par mail :
aigurande-mairie.servicesportanimation@orange.fr
- La tarification reste inchangée

L'ORGANISATION DE NOTRE ACCUEIL

- ❖ L'accueil et les temps d'activités
- ❖ Le temps du repas

❖ L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

1. Le temps d'accueil des enfants

- L'entrée se fait côté stade, une seule famille à la fois est autorisée à monter les escaliers pour déposer ou récupérer son enfant.
- Vous devez téléphoner si nous ne sommes pas dans la cour afin qu'un animateur vienne récupérer votre enfant.
- Le numéro est affiché sur la porte de l'accueil.
- Votre enfant doit laisser son sac dans l'espace prévu à cet effet avant de se laver les mains, puis va rejoindre la salle correspondante à sa classe d'appartenance. Afin d'éviter au maximum le brassage des élèves nous avons une salle par classe.

2. Le temps d'encadrement des enfants

- Un groupe = une salle d'activité qui ne changera pas durant la semaine
- Une place nominative par enfant
- Les sorties nécessitant un transport ne sont pas autorisées, nous ne pourrions pas effectuer les sorties habituelles (ALSH mercredi).
- Les activités seront adaptées aux contraintes sanitaires afin de respecter les gestes barrières.
- Les enfants auront une boîte qui sera individuelle : ils la rempliront en début de semaine, aucun échange de matériels, et de jeux ne sera autorisé.
- Le temps de sieste sera adapté afin de permettre la distanciation entre les enfants (ALSH mercredi).

3. Le protocole sanitaire et les contraintes liées au fonctionnement du centre de loisirs

▪ Pour le personnel

- Port du masque obligatoire (FFP1, un masque par temps d'accueil)
- Lavage des mains régulier : au savon avant la prise en charge de chaque groupe et au gel hydroalcoolique sur les temps d'encadrement
- Formation aux différents protocoles envisagés durant les temps d'encadrement mais aussi sur les temps de réunions et d'échanges avec les autres acteurs parents, personnel restauration, service technique... Rappel des consignes en cas d'apparition de symptômes

▪ Pour les parents :

- Les parents doivent rester à l'entrée de l'accueil afin de permettre la distanciation sociale et d'éviter un attroupement à l'entrée du périscolaire.
- Une seule famille est autorisée à monter les marches de l'accueil, les autres doivent attendre en bas de celui-ci.

▪ Pour les enfants

- Le port du masque est obligatoire pour entrer dans l'accueil (pour les enfants de 6 ans et plus). Les enfants doivent avoir deux masques et deux pochettes plastiques nominatives. Sur ces deux pochettes vous devez rajouter à proximité du nom de votre enfant la mention « propre » et sur la deuxième pochette la mention « sale ».
- Mise en place d'un espace dédié (sous le préau) par « groupe », hors de la salle, pour que les enfants puissent déposer leurs affaires.
- Passage aux toilettes et lavage de mains avant d'accéder aux salles réservées.
- Il faudra obligatoirement dans le sac de votre enfant une gourde ou bouteille d'eau nominative, une casquette, un « kway » et une paire de chaussures de sports (pour l'ALSH du Mercredi)
- En cas de suspicion de covid 19, une salle sera prévue à cet effet et nous contacterons la famille afin qu'elle puisse venir récupérer son enfant.

▪ Contraintes à respecter :

- En extérieur :

⇒ Des espaces définis en fonction des jeux proposés aux enfants respectant le protocole sanitaire

- En intérieur :

⇒ Un enfant = Une table/ un espace nominatif sur chaque temps d'accueil

⇒ Aération des locaux obligatoire avant et après pendant 15 minutes ; pendant si possible

⇒ Une salle = une poubelle fermée (clapet)

• En intérieur et en extérieur :

⇒ Le matériel qui va être utilisé est nominatif ou à usage unique et si ce n'est pas le cas il sera désinfecté selon le protocole avant une autre utilisation

❖ LA PAUSE MERIDIENNE

1. Le temps du repas

- Les déplacements s'effectueront en file indienne par groupe.

- Les enfants quitteront leur masque avant le repas et se laveront les mains avant de s'asseoir.

- Le masque « propre » sera mis à la fin du repas après le lavage des mains.

- La cantine fournira les serviettes à usage unique, les enfants occuperont une place définie jusqu'à la fin de la semaine : cette place respectera la distanciation sociale requise.

- Les repas seront préparés de façon à limiter les contacts avec le personnel de restauration, de ce fait, nous n'aurons pas une organisation basée sur la répartition des tâches cette année en raison du protocole sanitaire.
